

ANNEXE 4

Grille d'évaluation des candidatures à l'AAC Dispositifs départementaux de soutien à l'autodétermination, par la Communication Alternative et Améliorée (CAA) 2025

Thèmes	Critères	Expert (3 points)	Maîtrise (2 points)	Evoqué (1 points)	Absent
Capacité à mettre en œuvre le projet	Participation effective des personnes accompagnées et des familles/proches aidants, à la rédaction du projet déposé pour cet Appel à candidature				
	L'organisation revendique et applique le modèle de participation ¹ en matière d'accès à la Communication Alternative et Améliorée				
	Tous les professionnels / intervenants de l'organisation sont formés à la CAA				
	Evaluations et certifications qualités acquises, ou en cours, du candidat (RBPP HAS ; certification(s) qualité complémentaire(s) et spécifique(s) aux publics accompagnés				
		Sous total = / 12			
Qualité des projets	Positionnement et rayonnement territorial permettant de porter une fonction ressource et d'animer un réseau d'acteurs				
	Application et revendication de la multimodalité de communication (ne revendique pas un seul outil, une seule méthode mais bien la complémentarité des stratégies et outils)				
	Qualité et pertinence des partenariats définis ou en prévision avec les acteurs de droit commun, pour des actions de CAA au sein de tout espace de droit commun (pour de véritables accessibilités aux loisirs, à la culture, l'art, sports, écoles, logements, emplois, transports, commerces locaux, services publics...)				
	Qualité et pertinence des partenariats définis avec les réseaux et centres ressources spécifiques et habilités, tels que le CRA (Centre ressource Autisme), ERHR (Equipes Relais Handicaps Rares) et autres centres de référence selon les publics accompagnés				
	Qualité et niveau de précision des modalités de coopération travaillées avec la communauté 360 et/ou le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)				
		Sous total = / 15			

¹ David R. Beukelman, Janice C. Light (2020)

Mise en œuvre du projet	L'organisation est bien intégrée dans les dynamiques territoriales déjà existantes et a un positionnement géographique lui permettant de rayonner en dehors de son bassin de vie			
	Le projet proposé prévoit bien d'élargir les pratiques et les outils de CAA à tout espace de droit commun, et non pas seulement en établissements ou services spécialisés			
	Les modalités d'organisation et de fonctionnement envisagées sont pertinentes et correspondent aux 6 missions attendues			
	L'organisation propose des actions en dehors de son champ d'action initial (d'autres publics, droit commun...)			
	Moyens humains et qualifications professionnelles en adéquation avec les attentes et besoins spécifiques des personnes accompagnées			
	Calendrier prévisionnel de déploiement cohérent et plan de communication			
	Diversité et degré de formalisation des partenariats			
	L'organisation est en lien avec d'autres acteurs en dehors de sa région (experts nationaux ou internationaux)			
	Participation effective des personnes accompagnées et des familles/proches aidants, à l'instance de gouvernance du projet proposé			
	Participation effective des personnes accompagnées et des familles/proches aidants, à l'élaboration d'outils CAA ainsi qu'à la préparation en amont de toutes interventions			
	Participation effective des personnes accompagnées et des familles/proches aidants, lors d'interventions, sensibilisations et/ou formations			
	Participation effective des personnes accompagnées et des familles/proches aidants, lors des temps d'évaluation et de la rédaction du rapport d'activité annuel			
	Qualité de la méthode et des critères d'évaluation/suivi du projet			
		Sous total = / 39 points		

APPRECIATION GLOBALE :	TOTAL GLOBAL = / 66 points
------------------------	---